

C'est pourquoi, afin de permettre une réappropriation de cette ligne par ses usagers, je souscris à la demande de l'association LUTECE tendant à la mise en place d'une compensation et d'une incitation financière, à hauteur de ce que vous jugerez, pour les voyageurs titulaires d'abonnements mensuels.

Convaincu que vous prendrez toutes dispositions pour que la ligne Creil-Beauvais, dont l'utilité n'est plus à démontrer, retrouve au plus vite ses utilisateurs,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération.



**Jean-Pierre Bosino**